

LE SECTEUR INDUSTRIEL

On a réalisé des vérifications énergétiques auprès de 46 entreprises dans 12 secteurs d'activités. On a constaté qu'il devrait être possible de réaliser des économies d'énergie de 17,5 mégawatts-heure, soit environ sept pour cent de la consommation totale des entreprises étudiées. Les projets de démonstration dans huit entreprises choisies ont permis de réaliser des économies d'énergie de 17 pour 100. L'une des techniques de conservation d'énergie qui a donné les meilleurs résultats a été le remplacement des moteurs électriques par des moteurs à haute efficacité.

LE SECTEUR DU COMMERCE ET DES SERVICES

Une vingtaine d'ententes ont été signées pour mettre en œuvre des projets de démonstration dans des magasins, des hôtels, des hôpitaux, des écoles et des restaurants. On a signalé des économies d'énergie pouvant atteindre 25 pour 100. La CFE est également parvenue à des ententes avec les grandes associations hôtelières pour mettre en œuvre un programme systématique de conservation d'énergie.

LES SERVICES MUNICIPAUX

On a réalisé d'importantes économies d'énergie dans le cadre de projets-pilotes concernant les systèmes d'éclairage public et le pompage de l'eau. Au milieu de 1994, 74 ententes de modernisation des systèmes d'éclairage et sept ententes sur la rénovation des installations de pompage avaient été conclues, essentiellement avec des municipalités de taille moyenne. Les économies d'énergie réalisées allaient de 30 pour 100 pour l'éclairage à 40 pour 100 pour le pompage. L'économie totale des 81 projets était évaluée à 30 gigawatts-heure par année.

LES NORMES TECHNIQUES

La CFE travaille à l'élaboration de nouvelles normes techniques d'efficacité énergétique pour les appareils électriques. Elle réalise ce travail en coopération avec le *Consejo Consultivo Nacional de Norma para la Preservación y Uso Racional de los Recursos Energéticos*, (CCNNPURRE), Comité national consultatif de normalisation pour la préservation et l'utilisation rationnelle des ressources énergétiques. Actuellement, il n'y a pas de nouvelles normes prêtes pour les réfrigérateurs des ménages, les climatiseurs d'air et les moteurs à induction. De nouvelles normes sont en cours de rédaction pour une vaste gamme d'appareils ménagers et industriels.

L'ENSEIGNEMENT PUBLIC

La CFE a distribué près de deux millions d'exemplaires de magazines et de dépliants faisant la promotion de l'utilisation rationnelle de l'énergie.